



# HDF Info

## Spécial CA de l'AEFE

### du 24 novembre 2015

#### Déclaration liminaire du SNES-FSU

*Avant la déclaration liminaire, le SNES, comme sa fédération la FSU, s'associe à la douleur des familles et proches de victimes. Les événements récents à Paris, comme ceux vécus dans le monde, confirment à quel point la notion de solidarité est importante.*

#### Sur le conseil d'administration :

« La priorité présidentielle à l'Education ne passe décidément pas les frontières. Le PLF 2016 (MAEDI-programmes 185 et 151) met l'AEFE au régime sec. Aujourd'hui le budget initial va le confirmer : baisse du 151, baisse du 185 à hauteur de 16,1M. Alors que l'AEFE met en avant, à juste titre, une excellente attractivité et de résultats scolaires hors normes, cherchez l'erreur ! Le ver de la privatisation de l'Etablissement public était déjà dans le fruit, les conséquences de ce nouveau coup porté à l'Agence s'annoncent plus rudes encore : fermeture, dans un premier temps, d'une trentaine de postes d'expatriés, combien encore et combien de postes de résidents, blocages attendus des négociations salariales des personnels de recrutement local, entre autres. Pour contrecarrer le manque à gagner sur certaines augmentations incompressibles, l'AEFE a recours à la pompe aspirante dans les réserves de certains établissements en gestion directe. Si le SNES-FSU dénonce depuis toujours ces fonds de réserve trop conséquents - nos établissements scolaires ne sont pas des entreprises - la méthode est plus que critiquable dans la mesure où l'Agence a initié cette privatisation de l'Education. Cette dernière a eu pour conséquence une charge accrue sur les budgets de ses établissements, ou le développement d'établissements privés partenaires. Les familles et les personnels en pâtissent directement : les premiers d'augmentations parfois démesurées des frais de scolarité, les seconds de se voir bloquer toute perspective, rogner les droits les plus élémentaires, dont le droit syndical, quand ils travaillent dans des structures privées, parfois peu recommandables. Certains de ces établissements ne portent en rien les valeurs de la République et bafouent les missions de service public que devrait leur inspirer le partenariat avec l'AEFE. On peut faire un peu d'histoire de ce conseil d'administration : combien de demandes déposées par le SNES et les syndicats de la FSU, de délibérations rejetées, sur l'avantage familial, l'ISVL, les niveaux de rémunération des personnels en recrutement local ? Souvenez-vous, l'Agence nous rétorquait à l'envi qu'il n'était pas possible d'utiliser les réserves, le fonds de roulement, que ce n'était pas une mauvaise volonté de sa part. Le BI 2016 contredit ironiquement et tristement ces déclarations d'alors, et a le mérite de la clarté : c'est une question de choix ! Les personnels ne sont clairement pas la priorité, ils le constatent avec amertume et colère !

Le SNES a lancé la réaction à cette saignée, et intervient à tous les niveaux. Sur le terrain, un mot d'ordre de grève sera lancé, pour la défense de l'Etablissement public et la priorité à l'Education, à l'étranger aussi ! »

Sur l'ordre du jour, le SNES-FSU exprime son désaccord sur le fait que deux points n'ont pas été retenus. Il s'agit du **blo-cage sur le recrutement des contractuels à la Centrale, ainsi que du gel des contrats des détachés en Centrale**. La présidente du CA indique que ces points ont été traités en comité technique et ne relèvent pas du Conseil d'administration. Le SNES insiste et est en total désaccord avec ce rejet. D'une part, si ces points ont effectivement été traités en CT, ils relèvent bien entendu du CA aussi, ne serait-ce que pour information de l'ensemble des administrateurs. D'autre part, la présence au CA d'administrateurs tels que le DAF ou le CBCM justifie pleinement un tel échange. La présidente maintient le rejet de notre demande, mais accepte le principe d'une communication sur ces questions, par les administrateurs SNES-FSU, à l'ensemble du CA.

#### Sommaire

N°2

Décembre  
2015

Points d'actualité	p. 2
Projets immobilier	p. 3
Budget de l'AEFE et vie du réseau	p. 4
Questions diverses du SNES-FSU	p. 6

# Points d'actualité

## Sécurité

Concernant la sécurité et en lien avec les récents événements, la directrice précise que l'agence est en contact avec le MAEDI et que des consignes sont transmises et relayées. Elles ont été transmises dès samedi midi ainsi que le cadrage du moment de recueillement, à la même heure dans le monde entier. Aucun incident n'est à signaler. Au contraire, sérénité et solidarité sont de mise avec le concours de toute la communauté, y compris parents et élèves.

La structuration de la cellule de crise à l'Agence a permis d'être réactifs et de répondre en direct aux COCAC et chefs d'établissements sur les questions de sortie, de voyages scolaires et de déplacements en France.

L'Agence a relayé les consignes du MEN et il y aura un courrier formel, validé par le MAEDI, qui sera envoyé. Les moyens de sécurisation, de nouvelles attentions et plus de vigilances sont mis en œuvre. Les communautés sont solidaires et vigilantes. L'Agence appelle à une attention de tous les instants, et dans la durée.

Pour Bruxelles, l'établissement est fermé et une plateforme pédagogique est mise en place par l'équipe éducative de manière à travailler sur le long terme. Sur Bamako, les élèves sont confinés et l'établissement est fer-

mé. L'ouverture est prévue dans une semaine sous réserve que le poste le décide.

**Le SNES fait plusieurs remarques : nous avons posé la question de l'attractivité dans certaines zones. Cette question risque fort de s'aggraver encore, et rapidement, y compris là où elle se posait déjà. Nul ne peut nier que cette question est aussi liée à un manque de moyens. Sur l'exemple de la zone Sahel, la carence budgétaire (voir le budget initial 2016 et la situation des postes d'expatriés et de résidents) accentue le phénomène. Il faut, dans un tel contexte, faire des choix politiques, et les traduire par une nécessité de moyens (en poste d'expatriés par exemple) Le SNES souhaite également savoir quelle aide budgétaire est donnée par la tutelle pour de nouvelles mesures de sécurité.**

La présidente répond que le monde s'est mobilisé, que nous posons une vraie question dont la réponse est compliquée. Il faut effectivement réfléchir à la question de l'attractivité. Pour les questions budgétaires la tutelle sera attentive à l'évolution.

## Réforme du collège

Le service pédagogique présente la mise en œuvre de trois dispositifs : un groupe de travail (GT), un regroupement de formateurs dans les zones, et des stages au PRF.

Le GT (Service pédagogique + SORES + DRH + Secteurs géographique + personnels de direction) sur la réforme : réuni le 13/11/15 en composition large, il est chargé de construire la réflexion. Les résultats des réunions régulières sous forme de questions-réponses seront transmis, ainsi que le travail fait par la DGESCO. Le GT aborde également les éléments de la loi de refondation.

Le regroupement zone : EEMPC2 + EMF (1<sup>er</sup> degré) +

IPR-IA de zones, est prévu sur trois jours, on y aborde le PRF (troisième axe de la préparation à la réforme. On aborde l'enseignement « des nouveaux programmes qui sont désormais cyclés et soclés avec un aspect curriculaire ».

**Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abrogation de la réforme du collège. Nous sommes contre cette réforme qui veut se faire contre l'avis de la majorité des enseignants, au vu notamment des résultats des dernières élections professionnelles. On veut nous faire croire le contraire mais personne n'est dupe. Rien à dire, donc, sur le montage présenté, si ce n'est qu'on peut déplorer l'ironie de l'absence des enseignants au GT.**

**Point d'actualité juridique** : un point est fait sur les suites de l'arrêt Chauvet (obligation de scolarisation d'un enfant Français dans un établissement de l'Agence) : En conclusion, il n'y a pas d'obligation (pour l'Agence) d'inscrire un enfant de nationalité française mais l'établissement est censé proposer une solution de scolarisation. Tout refus doit donc être accompagné d'une solution de rechange. Quand il n'y a pas de place une année il peut y en avoir une l'année d'après dans le niveau de classe supérieur.

## Subventions aux établissements partenaires 2015.

Il s'agit d'une subvention de 11000€, sur un projet total de 37214€, pour l'école franco australienne Red Hill (Canberra-Australie), et d'une subvention de 6000€, sur un projet total de 18356 €, pour l'école française de Siem Reap, au Cambodge.

**Adopté à l'unanimité.**

## Sorties d'inventaire.

Mesure technique obligatoire dans les EGD, pour un montant total de 4 115 617,86 €.

**Adopté à l'unanimité.**

# Projets immobiliers



## **Pékin- construction du nouveau lycée français international.**

Il s'agit de la construction du nouveau lycée. L'opération est inscrite dans le programme d'investissement de l'Agence pour un montant de 20M€ (financement de l'AEFE : 6M, financement de l'établissement : 4M (dont 0,5M de dons), emprunt (le dernier à avoir été autorisé en 2010 : 10M). Les entreprises qui devaient financer à hauteur de 15% ne participent finalement qu'à hauteur de 2%.

**Le SNES vote pour ce projet, précisant qu'il est souhaité par tous, même s'il y a des inquiétudes qu'il faudra garder à l'esprit, au nom de tous les personnels (le taux de change, la pollution, l'SVL, la revalorisation des RL); l'enveloppe budgétaire doit en tenir compte. Le coût de l'immobilier ne doit pas obérer les revendications indemnitaires.**



## **Pondichéry- restructuration et extension du lycée français**

Restructuration et extension du Lycée français de Pondichéry. Une analyse de l'établissement est fournie, qui pointe les difficultés (baisse régulière des effectifs -314 élèves sur 12 ans-, et la nécessité de soutenir l'établissement. La solution consiste à réunifier l'école élémentaire avec le lycée et le collège sur le site historique de Simonel, pour un montant évalué à 1,3M€. L'opération permettra de reloger, toutes les classes élémentaires sur un site détenu en pleine propriété, de réduire singulièrement les charges immobilières, de mutualiser plusieurs espaces et d'en restructurer certains autres, de remédier



## **Londres-rénovation du site de South Kensington.**

Le site de SK est propriété de l'Etat français, les autres sites sont loués à l'AEFE à différents propriétaires : avec le Trust du lycée W. Churchill pour le site d'Ealing, et avec les boroughs de Fulham et Wix pour les deux autres sites. Concernant la restructuration de South Kensington, le CA doit acter le lancement d'un appel d'offre, afin de déterminer avec précision la nature des interventions à prévoir. Des travaux urgents doivent également être réalisés ces deux prochaines années (sécurisation du périmètre du site, reconversion d'anciens logements en divers locaux pédagogiques. Cette première phase de l'opération (étude + travaux préliminaires et prioritaires) est évaluée à 4M€, intégralement financés par l'établissement. **Le SNES intervient sur la ponction qui a eu lieu dans l'EGD, sur le fonds de réserve. Par ailleurs, nous évoquons l'inquiétude concernant des rumeurs de déconventionnement au CFBL. L'Agence répond que le plan école doit être réactualisé. Il doit y avoir une réflexion collective, avec l'élaboration de règles de jeu qui doivent être respectées par l'ensemble des parties prenantes. A ce jour, aucune décision n'est prise par l'AEFE, si nécessaire, l'AEFE rassurera les inquiétudes.**

**Sur la première question, aucune réponse.**

**Vote pour à l'unanimité.**

à certaines insuffisances programmatiques et non-conformité (espaces sportifs, cantine, sanitaires), de moderniser l'établissement et d'améliorer la sécurité du site. La livraison des locaux restructurés et des nouvelles salles sont prévus pour les congés de fin d'année 2016. Le montage, adopté à l'unanimité, consiste en une prise en charge par l'Agence à hauteur de 0,8M, et d'un recours à une Avance France Trésor pour un montant de 0,5M, remboursés par l'établissement une fois libéré du loyer de l'école élémentaire actuelle.

**Pour le SNES-FSU, le projet est intéressant pour cet établissement EGD qui a peu de ressources, il est important de le soutenir en tout point. C'est aussi cela, l'AEFE.**

# BUDGET DE L'AEFE

## Budget rectificatif n° 3-2015

Ce budget rectificatif (BR) a pour objet d'intégrer des mouvements de crédits en recettes et dépenses intervenus depuis le vote du BR précédent, aux services centraux et dans les EGD.

Au-delà des aspects techniques, le SNES-FSU intervient pour demander à l'Agence pourquoi l'impact sur l'ISVL a été pris en compte dès le BR2-2015 et qu'il n'en a pas été de même pour l'indemnité d'expatriation, alors que ce sont des éléments de même nature. Nous intervenons également sur une mesure concernant les bourses.

Sur cette dernière, l'Agence répond que l'économie de 26M€ est technique, mais que cela n'a pas entraîné de baisse des bourses octroyées. Il s'agit d'une remise à niveau. Les bourses sont désormais comptabilisées sur une année civile et non une année scolaire. Pour l'IE, il manquait 0.5% c'est pour cela que cela n'apparaît dans ce BR-03-2015.

## Budget initial 2016 sous forme de GBCP (*gestion budgétaire et comptable publique*)

*Ce budget initial (BI) met en œuvre les nouvelles règles instaurées par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP, avec une stratégie pluriannuelle des finances publiques, et une appréciation plus complète des équilibres et enjeux budgétaires.*

Pour faire court, la dotation de l'Etat à l'AEFE (via le budget du MAEDI) repose sur deux programmes. Le programme 151 (aide à la scolarité, dont bourses scolaires) et le 185 (diplomatie culturelle et d'influence). Ils sont respectivement en baisse de 8,4% et de 3,4% ! Voir les éléments généraux dans notre déclaration.

**Le SNES-FSU dénonce le scandale de la carence de cette dotation : où est la priorité présidentielle à l'Education ?** Sur les emplois (postes de détachés et recrutés locaux des EGD), c'est le même scandale. Comment l'Agence ose-t-elle écrire, dans sa note que ce budget est « sans conséquence sur le fonctionnement des établissements et des prestations apportées aux élèves » ? Nous savons tous qu'il n'en sera rien. Nous intervenons aussi pour avoir des précisions sur la ponction opérée dans les budgets d'une vingtaine d'EGD, à hauteur totale de plus de 20M. Quels sont ces établissements ? Comment ont-ils été choisis ? Est-ce l'affaire d'une seule fois ou y aurait-il d'autres prélèvements ? Sur ces points, aucune réponse ! Nous interrogeons également l'Agence sur son projet concernant les postes d'expatriés, de résidents, au-delà de l'information actée en comité technique d'une fermeture d'une trentaine de postes d'expatriés.

Nous revenons également sur la question du plafond d'emploi des recrutés locaux des EGD. Ils sont sous plafond, alors que financés à 100% par les établissements, qui n'ont pas la possibilité d'en créer davantage. Pour les personnels, le SNES demande que soient débaptisées les rubriques GBCP d'« attractivité du réseau », car ce qui nous est présenté dans ce BI ne laisse plus de marge en termes de masse salariale. Toutefois, nous savons que les problèmes s'accumulent pourtant, sur des sujets comme l'avantage familial et l'ISVL des résidents. On précarise les personnels, dont certains ne voient plus aucune marge de reconnaissance administrative (les Titulaires-non-résidents), pour ne pas parler des agents de centrales dont on bloque l'avancement en termes d'effet financier. Pour ne citer que les nouvelles mesures sur le parcours professionnel (PPC) actées par la fonction publique, elles resteront sans effet pour ces agents, c'est inadmissible.

Pour terminer, on nous rebat les oreilles avec une plus forte implication du MENESR. Concrètement, les personnels ne se contentent pas de compte-rendu de réunions interministérielles, ils veulent du concret ! Le SNES rappelle sa demande d'une vraie double tutelle, avec prise en charge par le MEN des salaires indiciaires des détachés, et de la part patronale des pensions civiles, qui pèsent trop lourd dans le budget de l'AEFE.

**Vote du budget Pour : 14. Abstentions : 5 (députés et sénateurs HDF). Contre : 7 (FSU, UNSA) ;**

# BUDGET DE L'AEFE

## Principe de la tarification de la dématérialisation du baccalauréat

Un malheur n'arrivant jamais seul, l'Agence met en place un service de tarification du bac dématérialisé.

**Le SNES-FSU intervient car l'Agence avait auparavant dit qu'elle faisait jusqu'à 80% d'économie dans certaines zones (par rapport au bac présentiel).**

**On nous demande aujourd'hui d'acter un principe sans tarifs annoncés, mais où est le bilan ? Où sont les chiffres ? L'AEFE répond que le montant facturé au prestataire s'élève à 900 000€, montant inférieur au coût ante dématérialisation. L'AEFE demandera aux chefs d'établissement de répercuter les baisses des droits d'examens sur les familles pour la session 2017.**

**Vote : contre 4 (FSU), tous les autres POUR.**

## Principe de la tarification des missions d'expertise

A la demande du MAEDI, l'Agence a créé un nouveau service d'expertise destiné à accompagner les investisseurs publics ou privés dont le sérieux n'est pas contesté et qui veulent développer une offre d'enseignement français.

L'Agence demande au CA de se prononcer sur le dispositif suivant :

1. Facturation du service d'expertise (montant ne pouvant être inférieur à 880€),
2. La facturation sera faite sur la base d'un coût unitaire fixé annuellement, selon la complexité du dossier (frais annexes tels que déplacement et hébergement facturés au coût réel supporté par l'Agence),
3. Les membres du CA seront informés une fois par an des dossiers qui auront fait l'objet d'un accompagnement.

**Le SNES et la FSU votent CONTRE ce principe : l'Agence n'est pas un prestataire d'éducation, qui œuvrerait elle-même pour mettre fin aux missions de services public !**

## Rapport d'activité 2014-2015

Un document nouvelle formule, dont le SNES souligne l'attractivité. Pour ce qui est du contenu, rien de bien neuf toutefois à signaler.

Pas de place réelle pour le dialogue social dans ce rapport d'activité, c'est pourtant un des éléments important de la vie de l'Agence.

**Vote en abstention pour les syndicats de la FSU.**

## Maîtrise des risques financiers et comptables : présentation de la cartographie des risques et du plan d'action de l'AEFE.

Il s'agit d'une présentation, l'AEFE étant engagée dans la démarche depuis 4 ans.

Celle-ci s'appuie sur des outils normés par la Direction générale des Finances publiques et recommandés par la Cour des Comptes, le service du Contrôle budgétaire MAEDI et des tutelles. Un comité de gouvernance suit le plan d'action, évalué par un taux de réalisation. (75% des actions programmées au 31.10.15).

Les objectifs fixés sont tels que « préparer la gestion budgétaire et comptable publique (formation, mise à niveau) », « renforcer la sécurité de la dépense », améliorer la qualité comptable des opérations des EGD, documenter le processus de paie, ce pour les services centraux.

Dans les EGD, il s'agit de formation des DAF, d'accompagnement individualisé par EGD, et d'audit comptable.

Le comité de gouvernance élabore également une cartographie des risques. Ce sont des mesures de programmation, principalement techniques, mais qui peuvent comporter des rubriques telles que « la procédure administrative et financière afférente aux personnels de droit local.

Vous trouverez ci-dessous des éléments de questions diverses, déposées par le SNES-FSU, qui ont trouvé réponse (écrite ou de séance)

***Rio : où en est l'AEFE sur les discussions relatives à la convention entre l'AEFE et le comité de gestion sur place ?***

L'Agence répond que les négociations sur la nouvelle convention ont été entamées lors de la dernière mission du CDAEFE. L'Agence instruit actuellement ce dossier en liaison avec le poste, dans le cadre d'échanges avec l'association gestionnaire, comme pour tout renouvellement de convention.

***Point sur la (non) publication de l'arrêté IMP et conséquences dans le réseau. Point sur le refus de la part de l'Agence d'adapter les textes du MEN (non application du décret 2015-477, en sa partie relative aux effectifs pléthoriques.***

L'AEFE répond que l'arrêté de transposition du décret instituant les IMP n'est pas paru à ce jour. Dans cette attente, les charges liées aux missions particulières ont été reconnues par l'octroi de coefficients de valorisation renseignés sur les déclarations de service des enseignants, enregistrées dans l'application de gestion. Après publication de l'arrêté transposant le décret instituant l'IMP, les droits ouverts au titre des missions particulières pourront faire l'objet de la reconnaissance indemnitaire prévue par le texte.

Les personnels de l'Etat en fonction à l'étranger et/ou en position de détachement sont régis par des dispositions réglementaires spécifiques précisant, notamment, et limitativement, leurs droits à émoluments.

Sur les effectifs pléthoriques (nouvelle intervention, voir compte rendu SNES du CT), l'Agence répond à nouveau qu'au titre de l'exercice 2014-2015, un seul des 3 568 enseignants du 2nd degré détachés auprès de l'AEFE assurant un service d'enseignement devant élèves a bénéficié de la minoration de service prévue par le décret n°50-581 du 25 mai 1950 au bénéfice des professeurs assurant plus de 8 heures de cours dans une classe dont l'effectif est compris entre 36 et 40 élèves. Dans ces conditions et à ce stade la transposition du décret 2015-477 adopté par le MENESR n'est pas d'actualité.

**Le SNES intervient à nouveau pour dire que cette position est inacceptable. Les personnels en ont assez et n'ont plus confiance ! D'autre part, l'Agence ne peut choisir de transposer ce qui l'arrange ou non dans le cadre de la modification des obligations réglementaires de service, c'est inacceptable !**

***Le problème de Convertibilité € / Dirham par l'absence de dérogation de change avec l'ambassade bloque les projets de voyages scolaires en Europe notamment. Que compte faire l'AEFE pour débloquer cette situation ?***

L'Agence répond que la question de la convertibilité dirhams/euro a conduit à l'annulation d'un voyage en 2015. La décision d'annuler le voyage à destination de l'Espagne a été prise en septembre, alors que l'établissement n'avait aucune assurance de pouvoir transférer des fonds par voie bancaire. L'établissement a préféré conservé ses moyens de paiement en euro pour faire face à la part payable en euro des rémunérations des ADL.

Si la demande de virement permanent déposée auprès de l'office des changes marocains aboutit, ce que les éléments d'information dont dispose l'Agence actuellement lui laissent espérer, les EGD marocains ne devraient plus rencontrer de difficultés dans l'organisation de voyages scolaires à destination de la zone euro.



***Où en est le projet de construction du GSU (Maroc) ?***

**AEFE :** GSU Saint Exupéry de Rabat, celui-ci fait partie de l'échange de terrains avec les autorités marocaines.

Les discussions sur cet échange de biens ont été gelées ces derniers temps du fait de l'actualité des relations franco-marocaines. Elles devraient reprendre prochainement mais les derniers contacts avec la partie marocaine semblaient montrer une évolution de sa position sur les modalités de la transaction.

**Le SNES intervient pour dire que le projet du GSU-Rabat est au point mort, la ponction qui est exceptionnelle mais non ponctuelle compromet encore davantage la réalisation de ce projet.**

*Le SNES-FSU demande un bilan complet des taux de participation des établissements dans le réseau dont les taux relatifs aux traitements des résidents ainsi que leurs évolutions au cours des dernières années.*

**Comme on peut en juger ci-dessous, la réponse de l'AEFE n'en est pas une. Le SNES n'abandonnera pas !**

« La décision de modification des taux de participation à la rémunération des résidents est un acte de gestion interne à l'AEFE, dans le cadre du suivi et de l'accompagnement individualisé de chaque établissement.

L'Agence a procédé à un travail de rééquilibrage progressif des taux moyens de participation à la rémunération des résidents, appliqués à chaque catégorie d'établissement, tout en stabilisant les taux appliqués aux établissements conventionnés, hors accord antérieur.

Les évolutions de taux de participation à la rémunération des résidents ont toujours tenu compte de la soutenabilité budgétaire des établissements, de leur surface financière et de la politique de soutien de l'Agence ainsi que la réalisation de leur projet Immobilier. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour améliorer la lecture de la répartition de la charge salariale des personnels en y intégrant la pension civile dans les facturations transmises aux établissements. »

*Le SNES-FSU demande un bilan précis du poids (et apport) financier des établissements partenaires, pour l'AEFE (formation, inspections).*

L'AEFE répond que « les recettes propres de la mutualisation (provenant de la participation des établissements partenaires, telles que résultant des différents accords de partenariat), s'est élevée, au compte financier 2014, à 2 215 462€.

L'apport des établissements partenaires représentait, à cette date, 25% des recettes globales de la mutualisation. Le budget initial 2016 de la mutualisation prévoit des recettes propres à hauteur de 2 982 660€, soit une nette progression qui résulte de la signature de nouveaux accords de partenariat et de l'augmentation du nombre d'élèves dans ces établissements.

Ces recettes sont passées de 18% des recettes propres au compte financier 2013, à 26% au BI 2016. Les établissements partenaires bénéficient, en fonction de l'accord qu'ils ont signé, d'une plate-forme de services : inscription de stagiaires au plan régional de formation, visites des IEN, CPAIEN, EEMCP2, et des IA-IPR de l'Agence.



Tel : 01 40 63 29 41

[Site du SNES HDF](#)

---

Patrick SOLDAT,  
secrétaire national chargé des questions hors de France et des COM,  
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,  
Henri NOURI, Laurent PICARD.

---